



Air France

TECHNICIENS • MAÎTRISE • CADRES

DECLARATION CFE-CGC session CSE du 17 novembre 2020

Le dispositif de l'Etat concernant la prise en charge du FNE ayant été prolongé début novembre, les formations peuvent désormais s'effectuer jusqu'à fin juin 2021 pour tout dossier validé avant le 31 décembre 2020. Ainsi nous vous demandons que l'accès à ce dispositif soit réactivé dans l'Entreprise et plus spécifiquement pour tous les salariés du Court Courrier qui en feraient la demande et d'en informer rapidement les personnels

Les représentants CFE-CGC Air France du Court Courrier